



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4437

Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL) sise 16, quai Général Sarrail à Lyon (6ème arrondissement)

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4437 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION-CADRE 2019-2021 ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET L'ASSOCIATION DE PROMOTION DES  
MAISONS MEDICALES DE GARDE LIBERALE  
LYONNAISES (APMMGLL) SISE 16, QUAI GENERAL  
SARRAIL A LYON (6EME ARRONDISSEMENT)  
(DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et fondée en 2003 a pour objet de promouvoir l'organisation de la garde de nuit des samedis, dimanches et jours fériés, effectuée par des médecins généralistes sur Lyon en une permanence de soins.

Dans ce cadre, l'association a mis en œuvre la création puis le fonctionnement de quatre maisons médicales à Lyon situées :

- ✓ 173, avenue Barthélemy Buyer (5<sup>ème</sup> arrondissement),
- ✓ 16, quai Sarrail (6<sup>ème</sup> arrondissement),
- ✓ 264, avenue Berthelot (8<sup>ème</sup> arrondissement),
- ✓ 3, place du marché (9<sup>ème</sup> arrondissement).

Les maisons médicales de garde permettent d'offrir aux patients lyonnais un service de proximité de qualité à même de résoudre les urgences ne nécessitant pas de soins lourds et de soulager les services d'urgence des hôpitaux lorsque les demandes des usagers en soirées, fins de semaine ou lors des jours fériés relèvent plus de la médecine générale que d'une véritable urgence hospitalière. Elles proposent ainsi aux patients lyonnais un service adapté à leurs besoins en assurant une permanence des soins en médecine générale. Ce dispositif répond à une demande et une attente des lyonnais pour un meilleur accès aux soins, comme en témoigne le nombre de consultations médicales : 36 839 en 2017 dans les quatre maisons médicales de garde.

La Ville de Lyon a soutenu, dès 2003, l'initiative de l'APMMGLL, avec la signature de conventions précédentes qui prévoyaient l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement général.

Aussi, la Ville de Lyon a souhaité renouveler son soutien financier à l'APMMGLL par l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros approuvée par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018 (attribution de subventions à divers organismes – exercice 2019). Pour mémoire, le montant attribué au titre de l'exercice 2018 était de 70 000 euros.

La nouvelle convention-cadre 2019/2021 soumise à votre approbation, jointe en annexe au présent rapport, s'inscrit dans la continuité de l'action de l'APMMGLL et fixe les engagements de la Ville de Lyon et de l'APMMGLL sur cette nouvelle période ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général.

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

### **DELIBERE**

1. La convention cadre 2019/2021 établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises, sise 16 quai Général Sarrail à Lyon (6<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention-cadre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Céline FAURIE-GAUTHIER